



## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS PAYS TARUSATE

### PROCES-VERBAL du lundi 09 septembre 2024 à 18h30

#### Sommaire

Liste des présents.....	3
Rappel de l'ordre du jour .....	4
Ouverture de séance.....	5
APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE .....	5
Question / Commentaire .....	5
1 - 20240909-001 - CIAS - SYDEC - AUDITS ENERGETIQUES EHPADS - SUIVI ENERGETIQUE ET RENSEIGNEMENT PLATEFORME OPERA 2023 .....	5
Question / Commentaire .....	5
2 - 20240909-002 - CIAS - DECISION MODIFICATIVE N°2 .....	6
Question / Commentaire .....	6
3 - 20240909-003 - CIAS - CONVENTION ARS - CONTRAT TERRITORIAL DE L'AUTONOMIE (CTA) .....	7
Question / Commentaire .....	7
4 - 20240909-004 - EHPAD DES 5 RIVIERES - APPEL A PROJET ESMS NUMERIQUE – CONVENTION DE PARTENARIAT .....	8
Question / Commentaire .....	8
5 - 20240909-005 - EHPAD DES 5 RIVIERES - REVALORISATION DOTATION DEPENDANCE ET ATTRIBUTION DOTATION DEPENDANCE ACCUEIL DE JOUR - 2024.....	9
Question / Commentaire .....	9
6 - 20240909-006 - EHPAD DES 5 RIVIERES - CONVENTION SC2S .....	10
Question / Commentaire .....	10
7 - 20240909-007 - EHPAD RESIDENCE DE MAA - CD 40 DOTATION DEPENDANCE COMPLEMENTAIRE 2024.....	11
Question / Commentaire .....	11
8 - 20240909-008 - EHPAD RESIDENCE DE MAA - CONTRAT DE PRESTATION DE SOCIO-ESTHETISME.....	12
Question / Commentaire .....	12
9 - 20240909-009 - EHPAD RESIDENCE DE MAA - CONVENTION SC2S.....	13
Question / Commentaire .....	13
10 - 20240909-010 - SAD - CPOM QUALITE 2024.....	14
Question / Commentaire .....	14
11 - 20240909-011 - SAD - CONVENTION SC2S.....	15
Question / Commentaire .....	15
12 - INF20240909-012 - CIAS - NOTE INFORMATION REMERCIEMENTS .....	16



Question / Commentaire .....	16
13 - INF20240909-013 - CIAS - NOTE INFORMATION CREDIT IMPOT .....	17
Question / Commentaire .....	17
14 - INF20240909-014 - SAD - INFORMATION NOUVEL OUTIL DE TRANSMISSION AU DOMICILE .....	18
Question / Commentaire .....	18
15 - INF20240909-015 - SAD - INFORMATION GRATIFICATION STAGE LICENCE PROFESSIONNELLE RESPONSABLE DE STRUCTURES.....	19
Question / Commentaire .....	19
16 - 20240909-012 - EHPAD DES 5 RIVIERES – CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS COMPLET D'INFIRMIER EN SOINS GENERAUX HORS CLASSE – EMPLOI DE CATEGORIE A ..	20
Question / Commentaire .....	20



## Liste des présents

Le Conseil d'Administration de la CIAS PAYS TARUSATE s'est réuni le lundi 09 septembre 2024 à 18h30 sous la présidence de Patricia LOUBERE.

**Nombre de conseillers élus: 33**

**Nombre de conseillers présents: 17**

**Nombre de conseillers représentés: 5**

**Nombre de conseillers absents: 11**

**Membres présents :**

M. BATBY, Mme LOUBERE, Mme BERGES, Mme BLAISUS, Mme COURROS, M. DOUTHE, Mme DUBOURG-DAUGREILH, Mme DUFAU, Mme GARRIDO, M. HAUQUIN, Mme LAPEYRE, Mme MALET, M. POSTIS, M. POUSSARD, Mme PROSPER, M. SAUBANERE, M. SAUGNAC

**Absents :** M. CIVEL, Mme BEAUGIER, M. BENESSE, M. BIBES, M. HAUQUIN, M. DUBARRY, Mme DEHEZ, Mme TOUYA, M. LARRIEU, Mme PALLARES, M. POCH

**Pouvoirs :** Marcel BOUTET, Danièle DINCLAUX, Jacques DURAND, Laurent NOLIBOIS, Annick SOUBIROU

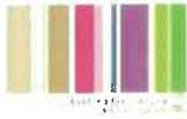


## Rappel de l'ordre du jour

### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE**

#### **DOSSIERS PRESENTES :**

- 1 -20240909-001 CIAS - SYDEC - AUDITS ENERGETIQUES EHPADs - SUIVI ENERGETIQUE ET RENSEIGNEMENT PLATEFORME OPERA 2023
- 2 -20240909-002 CIAS - DECISION MODIFICATIVE N°2
- 3 -20240909-003 CIAS - CONVENTION ARS - CONTRAT TERRITORIAL DE L'AUTONOMIE (CTA)
- 4 -20240909-004 EHPAD DES 5 RIVIERES - APPEL A PROJET ESMS NUMERIQUE - CONVENTION DE PARTENARIAT
- 5 -20240909-005 EHPAD DES 5 RIVIERES - REVALORISATION DOTATION DEPENDANCE ET ATTRIBUTION DOTATION DEPENDANCE ACCUEIL DE JOUR - 2024
- 6 -20240909-006 EHPAD DES 5 RIVIERES - CONVENTION SC2S
- 7 -20240909-007 EHPAD RESIDENCE DE MAA - CD 40 DOTATION DEPENDANCE COMPLEMENTAIRE 2024
- 8 -20240909-008 EHPAD RESIDENCE DE MAA - CONTRAT DE PRESTATION DE SOCIO-ESTHETISME
- 9 -20240909-009 EHPAD RESIDENCE DE MAA - CONVENTION SC2S
- 10-20240909-010 SAD - CPOM QUALITE 2024
- 11-20240909-011 SAD - CONVENTION SC2S
- 12-INF20240909-012 CIAS - NOTE INFORMATION REMERCIEMENTS
- 13-INF20240909-013 CIAS - NOTE INFORMATION CREDIT IMPOT
- 14-INF20240909-014 SAD - INFORMATION NOUVEL OUTIL DE TRANSMISSION AU DOMICILE
- 15-INF20240909-015 SAD - INFORMATION GRATIFICATION STAGE LICENCE PROFESSIONNELLE RESPONSABLE DE STRUCTURES
- 16-20240909-012 EHPAD DES 5 RIVIERES - CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS COMPLET D'INFIRMIER EN SOINS GENERAUX HORS CLASSE - EMPLOI DE CATEGORIE A



## Ouverture de séance

Le quorum étant atteint, Patricia LOUBERE, Vice-Présidente du CIAS, ouvre la séance.

## APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

**Le Conseil d'Administration,  
A l'unanimité des membres présents et représentés**

**APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 24/06/2024.

### Question / commentaire

Pas de commentaire

## 1 - 20240909-001 - CIAS - SYDEC - AUDITS ENERGETIQUES EHPADS - SUIVI ENERGETIQUE ET RENSEIGNEMENT PLATEFORME OPERA 2023

Madame la Vice-présidente expose,

Le SYDEC propose une convention de mise à disposition de prestations de services énergies avec le CIAS du Pays Tarusate, permettant de s'engager sur la voie de l'utilisation rationnelle de l'énergie et dans la mise en œuvre d'une politique de bonne gestion énergétique.  
Cette convention définit les conditions et les modalités selon laquelle la collectivité va bénéficier des prestations.

Cette convention est limitée au conseil et à l'accompagnement, elle a une durée de cinq ans,

Afin de continuer à réaliser ces actions, un devis pour la prestation suivi énergétique et saisie sur le site OPERA est proposé pour 720€ TTC

Cette dépense sera supportée par le CIAS et refacturée à chaque EHPADs pour 360€ chacun.

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
22	0	0	0

**ADOPTE A L'UNANIMITE**  
**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés**

### Question / commentaire

Mme Loubère : le site OPERA permet un suivi des dépenses énergétiques précis pour les EHPAD's. Il s'agit du renouvellement annuel. C'est le CIAS qui supporte la dépense et qui refacture aux EHPAD's.

Mme Courros : EDF ne le fait pas ?

Mme Técheney : cela correspond au diagnostic énergétique obligatoire pour les établissements de plus de 3000m<sup>2</sup>. Le coût énergétique doit baisser de 40% d'ici à 2030.



## 2 - 20240909-002 - CIAS - DECISION MODIFICATIVE N°2

Madame la Vice-Présidente expose,

Suite au recalcul des intérêts de l'emprunt pour l'EHPAD des 5 rivières, il s'avère que les comptes dotés sont supérieur aux écritures comptables effectuées

- « 66111 intérêts réglés à l'échéance »
- « 661121 ICNE de l'exercice N»
- « 661122 ICNE de l'exercice N-1 »
- « 62872 remboursement frais budgets annexes »

- Les comptes sont ajustés

Comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
011 - Charges à caractère général	77 163,15 €	Chapitre 70 produits et services	
62 - autres Services Extérieurs	77 163,15 €	7088 autres produits d'activités annexes	
62872 remboursement frais budget annexes	77 163,15 €		
66- Charges financières	77 163,15 €		
66111 intérêts réglés à l'échéance	8 809,74 €		
661121 ICNE de l'exercice N	994,02 €		
661122 ICNE de l'exercice N-1	84 978,87 €		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>-€</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>-€</b>

**En Fonctionnement :**

**En dépenses**

**011 charge à caractère général + 77 163.15€**

**62872 remboursement frais budgets annexes + 77163.15€**

**66 Charges Financières : - 77 163.15€**

**66111 intérêts réglés à l'échéance » + 8 809.74€**

**661121 ICNE de l'exercice N»- 994.02€**

**661122 ICNE de l'exercice N-1 » - 84978.87€**

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
22	0	0	0

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés**

**Question / commentaire**

Mme Técheney : Suite à la mise à jour du crédit immobilier de l'EHPAD, il y a moins d'intérêt à payer que prévu. Les montants sont donc réaffectés sur d'autres postes.



### 3 - 20240909-003 - CIAS - CONVENTION ARS - CONTRAT TERRITORIAL DE L'AUTONOMIE (CTA)

Madame la vice-présidente expose,

Suite à la complétude du dossier de financement FIR, à la demande de subvention en découlant,  
Afin de permettre le financement d'un poste de Coordonnateur du CTA,

l'ARS Nouvelle Aquitaine accorde une dotation au titre du Fonds d'Intervention Régional (FIR) d'un montant maximal de 15 000 € pour l'année 2024.

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
22	0	0	0

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés**

#### Question / commentaire

Mme Loubère : il s'agit de la dotation de 2024. Ils ont réglé le mois dernier les dotations de 2022 et 2023.



#### 4 - 20240909-004 - EHPAD DES 5 RIVIERES - APPEL A PROJET ESMS NUMERIQUE – CONVENTION DE PARTENARIAT

Madame la vice-présidente expose,

Afin de mettre en conformité les solutions DUI au cadre technique de référence, de faire évoluer les logiciels et de faciliter par l'adhésion à une grappe le déploiement, la formation, et le financement, il est nécessaire de signer une convention de partenariat avec l'EHPAD des 5 Etangs, porteur de projet dans ce cadre.

La convention est valable pour la durée de l'appel à projet ESMS Numérique

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
22	0	0	0

#### ADOPTE A L'UNANIMITE

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

#### Question / commentaire

M.Meuris : Il s'agit de faire évoluer les logiciels de soins et les outils informatiques. Le coût est d'environ 10 000€ de subvention possible.



## 5 - 20240909-005 - EHPAD DES 5 RIVIERES - REVALORISATION DOTATION DEPENDANCE ET ATTRIBUTION DOTATION DEPENDANCE ACCUEIL DE JOUR - 2024

### Madame la Vice-Présidente expose

#### D'une part :

Compte tenu de la nouvelle valeur du point GIR fixée à 9,10 € pour l'année 2024, le forfait global dépendance attribué à l'EHPAD des Cinq Rivières, géré par le CIAS Pays Tarusate, fait l'objet d'une revalorisation par application de l'équation tarifaire, soit un montant à verser de 17.493,00 €.

Cette majoration de la dotation globale dépendance est financée entièrement par le Conseil départemental des Landes.

Elle sera versée en une seule fois sur la base de l'Arrêté n° DSD – PPA – 2024 – 079.

#### D'autre part :

Dans le cadre du soutien à l'accueil de jour, le Département des Landes a décidé du versement d'une dotation complémentaire dépendance.

De ce fait, afin de promouvoir et de soutenir l'offre de répit, une dotation complémentaire dépendance pour le service « accueil de jour » est attribuée à l'EHPAD des Cinq Rivières.

Ce montant est calculé à partir du taux moyen de dépendance départemental modulé en fonction du niveau d'activité prévisionnelle. Ainsi, le montant de la dotation complémentaire dépendance « accueil de jour » est de 1.962,05 €.

Elle sera versée en une seule fois sur la base de l'Arrêté n° DSD – PPA – 2024 – 079.

#### En résumé :

Le montant total de la dotation dépendance déterminé sur la base de l'Arrêté n° DSD – PPA – 2024 – 079 est fixé à 19.455,05 € et sera versé en une seule fois pour l'année 2024.

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
22	0	0	0

### **ADOpte A L'UNANIMITE**

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés**

#### **Question / commentaire**

M.Meuris : il s'agit d'une augmentation du montant de la dotation dépendance de façon exceptionnelle sur l'année 2024.



## 6 - 20240909-006 - EHPAD DES 5 RIVIERES - CONVENTION SC2S

Madame La Vice-présidente expose,

Le CIAS souhaite accueillir dans ses établissements des jeunes en Service Civique Solidarité Séniors, afin notamment de renforcer son action engagée auprès des séniors

Le Service Civique Séniors répond à un double objectif de l'isolement des jeunes et des aînés en privilégiant la solidarité intergénérationnelle

Les volontaires bénéficient d'un accompagnement par le biais de jours de formation relatives aux publics du grand âge et une aide à la construction de leur projet d'avenir, permettant de garantir un service civique de qualité, avec un suivi, une évaluation et une valorisation de leurs actions.

Les tuteurs des volontaires disposent également de formation et d'un accompagnement tout au long de la présence des jeunes.

Afin de nous engager dans cette action, il convient de signer une convention d'engagement réciproque. La signature de celle-ci dispense de déposer un dossier d'agrément,

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
22	0	0	0

### ADOpte A L'UNANIMITE

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

#### Question / commentaire

M.Meuris : l'EHPAD s'est porté candidat pour recruter 2 agents dans le cadre du SCS. Ils auront pour mission le lien social, l'accompagnement au numérique.

Mme Técheney : cela permet à l'établissement d'éviter de demander un agrément. C'est l'association qui a la charge de toute la partie RH et juridique.

Mme Loubère : le coût est de combien ?

Mme Técheney : il y a un reste à charge pour l'établissement de 120€ mensuel par agent.



**7 - 20240909-007 - EHPAD RESIDENCE DE MAA - CD 40 DOTATION DEPENDANCE  
COMPLEMENTAIRE 2024**

Madame la Vice-Présidente propose à l'assemblée de bien vouloir accepter ces dotations complémentaires pour un montant total de 21 891 € 94

<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>	<b>Non participation au vote</b>
<b>22</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés**

**Question / commentaire**

Pas de commentaire



## 8 - 20240909-008 - EHPAD RESIDENCE DE MAA - CONTRAT DE PRESTATION DE SOCIO-ESTHETISME

Madame la Vice-Présidente donne lecture du contrat de prestation de socio-esthétique.

Le bilan de l'activité de socio-esthétique présenté par Mme MAGNE de 2023 a été un franc succès auprès des résidents.

Il a permis la réalisation, une fois par mois, d'ateliers individuels en chambre et deux ateliers sur l'après-midi en groupe de 6 résidents en moyenne.

Les objectifs définis au préalable tels que l'amélioration de l'estime de soi et donc la confiance en soi et la meilleure autonomie dans la prise en soin de soi avec pour finalité le bien-être et la communication ont été atteints.

Ces ateliers se sont inscrits pleinement dans l'accompagnement global de la prise en soin du résident au sein de l'équipe pluridisciplinaire.

C'est pourquoi il est proposé de renouveler le contrat de prestation de septembre 2024 à septembre 2025 pour une intervention mensuelle d'ateliers collectifs et individuels de 5 heures pour un coût mensuel de 350 euros.

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
22	0	0	0

### ADOpte A L'UNANIMITE

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

#### Question / commentaire

Mme Loubère : Le prix est identique à celui de l'année dernière.



## 9 - 20240909-009 - EHPAD RESIDENCE DE MAA - CONVENTION SC2S

Madame La Vice-présidente expose,

Le CIAS souhaite accueillir dans ses établissements des jeunes en Service Civique Solidarité Séniors, afin notamment de renforcer son action engagée auprès des séniors

Le Service Civique Séniors répond à un double objectif de l'isolement des jeunes et des aînés en privilégiant la solidarité intergénérationnelle

Les volontaires bénéficient d'un accompagnement par le biais de jours de formation relatives aux publics du grand âge et une aide à la construction de leur projet d'avenir, permettant de garantir un service civique de qualité, avec un suivi, une évaluation et une valorisation de leurs actions.

Les tuteurs des volontaires disposent également de formation et d'un accompagnement tout au long de la présence des jeunes.

Afin de nous engager dans cette action, il convient de signer une convention d'engagement réciproque. La signature de celle-ci dispense de déposer un dossier d'agrément,

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
22	0	0	0

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés**

[Question / commentaire](#)

Pas de commentaire



## 10 - 20240909-010 - SAD - CPOM QUALITE 2024

Madame la Vice-Présidente expose,

Le Conseil Départemental a fait le choix de reconduire le versement de la dotation complémentaire quaiite pour l'année 2024.

Ce soutien financier est destiné à poursuivre les efforts d'amélioration de la qualité du service rendu.

Le montant de cette dotation est de 199 545€

Madame la Vice-Présidente demande à l'assemblée de bien vouloir autoriser le Président du CIAS du Pays Tarusate à accepter cette subvention.

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
22	0	0	0

### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés**

#### **Question / commentaire**

M.Hucbourg : suite au dialogue de gestion de cet été avec le CD40, ils vont verser la totalité de la dotation

Mme Técheney : on fait partie des établissements SAD qui n'ont pas été tenus de rembourser car l'ensemble des critères ont été remplis.



## 11 - 20240909-011 - SAD - CONVENTION SC2S

Madame La Vice-présidente expose,

Le CIAS souhaite accueillir dans ses établissements des jeunes en Service Civique Solidarité Séniors, afin notamment de renforcer son action engagée auprès des séniors

Le Service Civique Séniors répond à un double objectif de l'isolement des jeunes et des aînés en privilégiant la solidarité intergénérationnelle

Les volontaires bénéficient d'un accompagnement par le biais de jours de formation relatives aux publics du grand âge et une aide à la construction de leur projet d'avenir, permettant de garantir un service civique de qualité, avec un suivi, une évaluation et une valorisation de leurs actions.

Les tuteurs des volontaires disposent également de formation et d'un accompagnement tout au long de la présence des jeunes.

Afin de nous engager dans cette action, il convient de signer une convention d'engagement réciproque. La signature de celle-ci dispense de déposer un dossier d'agrément,

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
22	0	0	0

### ADOpte A L'UNANIMITE

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

#### Question / commentaire

M.Hucbourg : le SAD a l'obligation de recruter 2 agents. Ils ne peuvent pas partir seul au domicile. De la même manière que pour les EHPAD, ils feront essentiellement du lien social.

Mme Garrido : ils n'ont pas besoin d'avoir un tuteur sur le terrain.



**12 - INF20240909-012 - CIAS - NOTE INFORMATION REMERCIEMENTS**

<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>	<b>Non participation au vote</b>
<b>22</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés**

**Question / commentaire**

Pas de commentaire



### 13 - INF20240909-013 - CIAS - NOTE INFORMATION CREDIT IMPOT

Lors de la réunion, les membres du Conseil d'Administration seront informés de :

Après presque 1 an ½ de travail, le CIAS du Pays Tarusate a obtenu, fin mars 2024, l'habilitation auprès de l'URSSAF afin de mettre en œuvre l'avance immédiate de crédit d'impôt pour les usagers du SAD.

Fin Juin, l'ALPI a paramétré les logiciels APOWEB et ARCAD et a dispensé une formation aux agents administratifs sur l'utilisation de ce dispositif.

Nous lançons actuellement la phase de test auprès de 2 usagers qui recevront leurs premières factures au mois de septembre.

Pour rappel, l'utilisateur disposera après inscription par le CIAS d'un compte sur le site [particulier.urssaf.fr](http://particulier.urssaf.fr).

Celui-ci lui permettra de consulter les demandes de paiement reçues et de suivre sa consommation de crédit d'impôt.

L'Urssaf prélèvera le montant du reste à charge directement sur le compte bancaire de l'utilisateur et reversera la totalité de la prestation au SAD.

Nous attirons votre attention sur le fait que pour bénéficier de ce nouveau service, il faut remplir les conditions d'éligibilité suivantes :

- Un numéro fiscal est associé à l'état civil de l'utilisateur,
- L'utilisateur a déjà effectué au moins une déclaration de revenus,
- L'utilisateur dispose d'une adresse mail,
- L'utilisateur a un numéro de téléphone portable,
- L'utilisateur a fourni un RIB,
- L'utilisateur n'est pas sous mesure de protection.

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
22	0	0	0

#### ADOpte A L'UNANIMITE

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

#### Question / commentaire

Mme Técheney : la mise en place est possible uniquement pour les bénéficiaires en autofinancement sans aucune prise en charge.

Cela représente quand même 150 bénéficiaires pour le SAD. Cela va peut-être attirer d'autres usagers.



## 14 - INF20240909-014 - SAD - INFORMATION NOUVEL OUTIL DE TRANSMISSION AU DOMICILE

Lors de la réunion, les membres du Conseil d'Administration seront informés de :

Depuis le mois de mai 2024, les bénéficiaires du secteur dit de Souprosse testent un nouvel outil de transmission ayant pour but de remplacer l'actuel cahier.

Cet outil se présente sous la forme d'un classeur regroupant les éléments indispensables à une prise en charge de qualité au domicile :

- numéros d'urgence,
- information sur le bénéficiaire
- les personnes à contacter
- les éléments de prise en charge...

L'essai se révélant concluant, le SAD du Pays Tarusate généralise ce dispositif sur les 3 autres secteurs afin de couvrir l'ensemble de son territoire.

Un courrier d'information a été envoyé avec les plannings du mois de septembre pour prévenir les usagers.

Une présentation a été effectuée auprès des aides à domicile lors des réunions mensuelles. Elles auront la charge de mettre en place ce classeur au domicile des bénéficiaires

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
22	0	0	0

### ADOPTE A L'UNANIMITE

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

#### Question / commentaire

M.Hucbourg : il y avait des cahiers de brouillon au domicile. Nous avons une obligation réglementaire de 10 ans de conservation des archives. Un nouvel outil de transmission a été testé ; c'est un classeur comprenant notamment le plan de soin.



## 15 - INF20240909-015 - SAD - INFORMATION GRATIFICATION STAGE LICENCE PROFESSIONNELLE RESPONSABLE DE STRUCTURES

Lors de la réunion, les membres du Conseil d'Administration seront informés de :

Le 11 janvier 2021 le Conseil d'Administration du CIAS du Pays Tarusate a acté par la délibération n°202101-019 la mise en œuvre d'une gratification pour les stagiaires de l'enseignement supérieur accueillis dans la collectivité sous réserve de la signature par le Président d'une convention.

Le 02 Août 2024, le CIAS du Pays Tarusate a reçu la demande de stage de Mlle Océane Bourbaud, étudiante en licence professionnelle « Responsable de structures sociales et médico-sociales » au Campus Périgord Université de Bordeaux à Périgueux. Il s'agit d'un stage avec gratification du 23 septembre 2024 au 30 mai 2024 à raison de 15 jours par mois dans la collectivité.

Le 27 Août 2024, Mme Técheney, Directrice du CIAS du Pays Tarusate, a reçu en entretien Mlle Bourbaud afin de définir les objectifs de ce stage.

Il a été proposé de positionner Mlle Bourbaud sur le sur le Service Autonomie à Domicile (SAD) du CIAS du Pays Tarusate et aura pour tutrice Maeva MOUTEAU chargée de mission pour le Contrat Territorial de l'Autonomie (CTA).

Ces missions principales seront, dans le cadre de la création du SAD mixte en vue de conventionner avec le SSIAD de l'EHPAD de TARTAS :

- d'élaborer le projet de service de ce futur établissement au sein d'un GCSMS,
- de monter un budget prévisionnel en M22.

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
22	0	0	0

### ADOpte A L'UNANIMITE

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

#### Question / commentaire

Mme Técheney : Maëva Mouteau dans le cadre de sa mission travaille sur la mise en place du Service Autonomie Mixte avec M.Grégoire de l'EHPAD de Tartas. Il faut mettre en place pour le 30 juin 2025, une convention qui va anticiper la création de ce SAD mixte.

Pour cela il va falloir élaborer l'ensemble des documents réglementaires dont le projet de service du SAD du Pays Tarusate et du SIAD de Tartas.

Cela a été validé par son université.

Elle aura à établir le projet de service à travers des fiches action et monter un budget.

Cela devrait déboucher vers la création d'un GSMS qui sera une nouvelle gouvernance au sein du territoire.



## 16 - 20240909-012 - EHPAD DES 5 RIVIERES – CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS COMPLET D'INFIRMIER EN SOINS GENERAUX HORS CLASSE – EMPLOI DE CATEGORIE A

Vu l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

**Considérant** que les besoins des services justifient la création d'un poste d'infirmier en soins généraux hors classe à temps complet pour occuper les fonctions d'Infirmier Coordonnateur au sein de l'EHPAD des 5 Rivières.

Madame Vice-présidente expose,

Dans le cadre du départ à la retraite de l'infirmière coordonnatrice de l'EHPAD des Cinq Rivières en 2021, une convention de mise à disposition avec le Centre Hospitalier de Mont de Marsan avait été conclue pour permettre la continuité de service et des missions de management, de soins et de sécurité des biens et des personnes de l'établissement.

La situation statutaire de l'agent mis à disposition ayant évolué, il convient de mettre un terme à cette convention et de créer un poste correspondant à ces fonctions.

Lors de la réunion, il sera demandé aux membres du Conseil d'Administration de délibérer sur :

### **Article 1 :**

La création à compter du 01 octobre 2024 d'un emploi permanent - à temps complet d'infirmier en soins généraux hors classe de catégorie hiérarchique A,

### **Article 2 :**

La rémunération et la durée de carrière de cet agent seront celles fixées par la réglementation en vigueur pour le cadre d'emplois concerné,

### **Article 3 :**

Madame la Vice-Présidente est chargée de recruter le responsable de ce poste,

### **Article 4 :**

L'inscription au budget, aux chapitres et article prévus à cet effet des crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociale de l'agent nommé,

### **Article 5 :**

La présente délibération peut faire l'objet, d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
22	0	0	0

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés**

[Question / commentaire](#)

Pas de commentaire



## QUESTIONS DIVERSES

### EHPAD DES CINQ RIVIERES / COUPURE ELECTRIQUE 11 ET 12/08/2024

Mme Loubère soulève la grosse problématique dont a été victime l'EHPAD de Souprosse.

M.Meuris explique : Le 11/08/2024 l'EHPAD a subi une panne électrique en début de matinée avec une canicule annoncée à 42°C.

L'armoire électrique interne s'est mise en sécurité pour une raison inconnue.

Les agents d'astreinte de la Mairie de Souprosse sont intervenus pour tenter de la relancer. La société Certelec s'est déplacée en début d'après-midi et ont causés 7 arcs électriques qui auraient pu déclencher un incendie.

L'EHPAD est resté sans électricité du dimanche à 9h30 au lundi 12h00.

Une cellule de crise a été déclenchée avec l'ARS, la préfecture...

Les cuisiniers ont préparé des repas froids et ont utilisé les produits décongelés.

Une évacuation complète a été envisagée car il fallait assurer la nuit sans appel malade, sans alarme incendie...

Une dizaine de résidents sont repartis en famille, les équipes ont été renforcées : 6 personnes sont venues en renfort la nuit dont une personne du SAD.

Le travail s'est effectué à la lampe frontale.

La société Certelec est venue le lundi matin remettre en état l'ensemble du tableau électrique.

La Mairie de Souprosse a beaucoup épaulé l'EHPAD pour sauver ce qui avait été produit notamment. L'incident est clos mais est remonté jusqu'au ministère.

### EHPAD DES CINQ RIVIERES / EPIDEMIE DE COVID

M.Meuris : une petite épidémie de Covid reprend sur l'EHPAD : 9 cas, la déclaration est obligatoire. Tout le monde va bien, tout le monde était vacciné.

Les personnes ont peu de symptômes mais isolement de 5 jours est nécessaire.

### EHPAD DES CINQ RIVIERES / GROUPE ELECTROGENE

L'EHPAD a l'obligation d'avoir un groupe électrogène celui-ci fonctionne au fioul avec une cuve journalière

La maintenance réglementaire avait détecté une petite fuite très légère, le devis était prêt pour remplacer la cuve mais pas de caractère urgent.

En fin de semaine, la fuite s'est aggravée fortement avec des hydrocarbures qui se sont échappés de la cuve de rétention.

La CCPT a apporté du sable pour absorber au maximum, toutes les vannes ont été verrouillées. Du fait du risque d'embranchement des hydrocarbures présents au sol, l'arrêt du groupe électrogène s'avérait obligatoire.

L'ARS et le CD40 ont été informés du fait de la vigilance accrue nécessaire durant le week-end. L'EHPAD s'est mis à la recherche d'un groupe de secours.

Lundi matin : l'école a alerté d'une odeur très forte d'hydrocarbure.

La fuite s'est très fortement aggravée. Une société devait venir vider la cuve dans la journée.

Le fioul a débordé au-delà du bac de rétention avec un écoulement devant la porte et un rejet dans le tout à l'égout : pollution du réseau, du ruisseau, de la station d'épuration.



Le SYDEC a été réactif et a pu détourner les hydrocarbures.  
Une vingtaine de pompiers sont venus mettre en sécurité, pomper, nettoyer, décontaminer.

A ce jour, tout est contenu, tout est propre. Il reste à trouver un groupe électrogène de secours en attendant l'arrivée de la nouvelle cuve d'ici 12 semaines.

Il faut trouver une solution pour 3 mois :

- 1<sup>er</sup> devis : 30 000€
- 2<sup>ème</sup> devis 22 000 €

L'EHPAD attend encore 2 devis.

Enedis ne propose plus de groupe électrogène.

Il n'y a eu aucune incidence pour les résidents.

Mme Técheney : le CIAS prendra en charge. Nous avons bien une assurance qui couvre le risque environnemental. La déclaration d'assurance est effectuée.

M. Jallerand, Directeur de l'ARS a remercié l'ensemble de la chaîne qui s'est mise en place.

Mme Courros le délai de 12 semaines ne peut pas être réduit ?

M. Meuris : non, c'est le temps de fabrication de la cuve de 500 litres - 8500€ TTC.

#### **EHPAD DES CINQ RIVIERES / LEGS**

M. Meuris : une résidence dont la fille est décédée sans descendance, a fait le choix de léguer son habitation et une partie de ses comptes courants à l'EHPAD.

Mme Loubère : le Président a décidé d'accepter le legs. Tant que la résidente est là, le CIAS réglera tous les frais d'entretien de la maison. C'est une maison dans le centre bourg de Souprosse.

Mme Lapeyre ; ne peut-on pas louer cette maison ?

Mme Loubère : c'est une indivision avec la résidente, puis les neveux et nièces.

Prochaine séance du Conseil d'Administration : Lundi 14 Octobre 2024

Le(a) secrétaire de séance,

Sylvie DUFAU

La Vice-Présidente du CIAS,

Patricia LOUBERE

« Conformément aux dispositions réglementaires, l'intégralité des délibérations examinées et adoptées en séance du Conseil est publiée sur le site internet (<https://www.pays-tarusate.fr/Pays-Tarusate/CIAS/Deliberations-du-CIAS>) et disponible en consultation dans les registres réglementaires au service. »



**Signatures des membres du Conseil d'Administration**

Handwritten signatures in blue ink, arranged in two columns. The signatures are stylized and cursive. Some legible names include: Jules, Albert, Anne, Proyer, D. Grand, S. Roy, and M. L. The signatures are arranged in two columns, with the left column containing approximately 10 signatures and the right column containing approximately 10 signatures.

